

MURANYI Erika

From: Nicole FONDENEIGE <[REDACTED]>
Sent: 26 October 2014 15:55
To: Consultation-OI-10-2014
Subject: [EOWEB] «Consultation sur le TTIP» contribution du Pacte civique .
Attachments: mediatrice reponse TTIP.doc

Follow Up Flag: to be registered RA cb
Due By: 27 October 2014 16:30
Flag Status: Flagged

Expéditeur

Expéditeur Nicole FONDENEIGE <[REDACTED]>
Destinataire Public consultation OI/10/2014
Date Sunday, October 26, 2014 3:55:17 PM CET

Vos informations

Partie 1 - Information sur l'expéditeur

Prénom	Nicole
Nom	FONDENEIGE
Sexe	Féminin
Adresse courriel	[REDACTED]
Langue de réponse souhaitée	fr - français
Autre langue dans laquelle vous accepteriez une réponse (le cas échéant) en - English	

Partie 2 - Contenu

Destinataire Public consultation OI/10/2014
Sujet «Consultation sur le TTIP» contribution du Pacte civique .

site internet : www.pacte-civique.fr

Contenu

«Consultation sur le TTIP».

télécopie: +33 (0)3 88 17 90 62.

Objet : Réponse à l'enquête d'initiative ouverte par la Médiatrice européenne à propos de la transparence et de la participation du public au sujet des négociations sur le TTIP

L'issue des négociations sur le TTIP pourrait avoir un impact significatif sur la vie des citoyens. L'objectif de l'enquête ouverte par la Médiatrice est de garantir que le public sera en mesure de suivre les progrès de ces négociations et de contribuer à orienter leur issue.

Dans les conditions actuelles de non transparence des négociations, d'une part auprès du public, mais également auprès des députés européens - même ceux siégeant à la Commission du Commerce international - nous nous interrogeons sur la possibilité pour le public d'en suivre les progrès et encore moins de pouvoir d'une façon quelconque contribuer à orienter leur issue.

Il nous apparaît que les décisions qui pourraient être prises touchent non seulement aux questions économiques et commerciales, mais aussi aux contenus démocratiques et constitutionnels du projet européen, mis au risque de décisions prises par un système de justice arbitral "off shore" sans possibilité d'appel.

Cela concerne les règles primaires du droit (normes et règlements par le principe de reconnaissance mutuelle), mais aussi les règles secondaires cad la fabrication des règles (déterminer qui a le pouvoir de faire le droit : mise en place d'un conseil de coopération réglementaire transatlantique) et enfin les règles tertiaires du droit cad savoir quel système de règles s'applique en cas de conflit entre systèmes de normes (instauration d'un tribunal d'arbitrage).

Les normes de protection du consommateur sont différentes aux USA et dans l'Union européenne, de même que la culture de gestion du risque, sans compter la ratification des normes de l'OIT et la ratification du protocole international sur l'environnement. Les conséquences apparaissent donc graves pour la qualité de vie des européens et les risques sont grands de voir détricoter les normes établies patiemment depuis un demi-siècle dans un contexte démocratique accepté.

Selon vous, quelles mesures concrètes la Commission pourrait-elle prendre pour accroître la transparence des négociations sur le TTIP ? Où voyez-vous plus spécifiquement des possibilités d'amélioration ?

- Le mandat de négociation a été "déclassifié" le 9 octobre dernier, soit plus de 15 mois après le début du processus. Afin d'informer convenablement les citoyens, la traduction est nécessaire dans les différentes langues de l'UE, ceci afin que les analyses se fassent sur des bases réelles et non des fantasmes. Les « lignes rouges » de l'UE dans le processus de décision doivent être mieux connues de la société civile et des citoyens.

- la commission analyse actuellement les quelque 150 000 réponses à la consultation sur l'ISDS. Nombre de citoyens ont pris la peine de répondre personnellement en toute transparence alors que des associations ou organismes ne veulent pas répondre publiquement. Pourquoi dans ce cas donner plus de poids aux réponses collectives ?

- A défaut de connaître la position des USA dans la négociation, la Commission pourrait publier les propositions qu'elle fait dans le cadre du mandat qui lui a été confié et diffuser un document, compréhensible par tous, à usage public après chaque cycle de négociation, qui fasse état des négociations en donnant les enjeux des propositions et les réactions de chacune des deux parties aux

propositions faites.

- Les députés de la Commission INTRA doivent pouvoir se faire éclairer par des spécialistes et communiquer leurs avis. A chaque étape, ils pourraient organiser dans leurs pays respectifs, en particulier devant les parlements nationaux, mais aussi avec le public, des débats avant d'en discuter au Parlement Européen, ceci afin de leur permettre tant d'informer, de sensibiliser, que de consulter les citoyens européens..
- Il faudrait clarifier si le futur traité sera soumis ou non à la ratification des Parlements des différents Etats membres.
- Le commissaire en charge du commerce international, s'appuyant sur un document de travail, pourrait organiser, après chaque séance de négociations, un forum réunissant les parties prenantes, avec des ateliers techniques examinant les applications concrètes du Traité.
- Une commission de juristes européens pourrait être chargée d'examiner comment les cours constitutionnelles et la Cour de justice européenne pourraient jouer un rôle de rempart possible contre une attaque des fondements constitutionnels des traités européens par les accords commerciaux et décisions de tribunaux d'arbitrage.
- Il existe déjà une série de cours d'arbitrage (auprès de l'OMC, la Banque mondiale et la chambre de commerce internationale) sans avoir à créer de nouveaux organismes d'arbitrage.

Veillez fournir des exemples de bonnes pratiques que vous avez rencontrées dans ce domaine (par exemple, dans telle ou telle direction générale de la Commission ou dans d'autres organisations internationales) et qui, selon vous, pourraient être appliquées au niveau de la Commission.

- La procédure des livres verts / livres blancs : le public a besoin d'exemples concrets afin de rendre la question intelligible ; en particulier en quoi les services publics comme la santé, l'éducation, la distribution de l'eau potable et l'assainissement seront (ou non) concernés.

Comment, selon vous, une transparence accrue pourrait-elle influencer sur les résultats des négociations ?

En considération de la défiance manifestée par les électeurs le 25 mai, incluant une très forte abstention, il importe de faire la lumière sur les processus d'élaboration de la décision. Il faut absolument éviter que le résultat des négociations menées toutes portes fermées soit découvert lors de la présentation au Parlement européen pour un vote global à prendre ou à laisser.

Pour le groupe Europe du Pacte civique

Nicole Fondeneige, coordinatrice

(tel/fax : 00 32 2 375 76 38)

L'échéance pour l'enquête de la Médiatrice étant fixée au 31 décembre 2014, la Médiatrice invite à répondre aux questions avant le 31 octobre 2014

«Consultation sur le TTIP».

télécopie: +33 (0)3 88 17 90 62.

Paris, le 24 octobre 2014

Objet : Réponse à l'enquête d'initiative ouverte par la Médiatrice européenne à propos de la transparence et de la participation du public au sujet des négociations sur le TTIP

L'issue des négociations sur le TTIP pourrait avoir un impact significatif sur la vie des citoyens. L'objectif de l'enquête ouverte par la Médiatrice est de garantir que le public sera en mesure de suivre les progrès de ces négociations et de contribuer à orienter leur issue.

Dans les conditions actuelles de non transparence des négociations, d'une part auprès du public, mais également auprès des députés européens - même ceux siégeant à la Commission du Commerce international - nous nous interrogeons sur la possibilité pour le public d'en suivre les progrès et encore moins de pouvoir d'une façon quelconque contribuer à orienter leur issue.

Il nous apparaît que les décisions qui pourraient être prises touchent non seulement aux questions économiques et commerciales, mais aussi aux contenus démocratiques et constitutionnels du projet européen, mis au risque de décisions prises par un système de justice arbitral "off shore" sans possibilité d'appel.

Cela concerne les règles primaires du droit (normes et règlements par le principe de reconnaissance mutuelle), mais aussi les règles secondaires cad la fabrication des règles (déterminer qui a le pouvoir de faire le droit : mise en place d'un conseil de coopération réglementaire transatlantique) et enfin les règles tertiaires du droit cad savoir quel système de règles s'applique en cas de conflit entre systèmes de normes (instauration d'un tribunal d'arbitrage).

Les normes de protection du consommateur sont différentes aux USA et dans l'Union européenne, de même que la culture de gestion du risque, sans compter la ratification des normes de l'OIT et la ratification du protocole international sur l'environnement. Les conséquences apparaissent donc graves pour la qualité de vie des européens et les risques sont grands de voir détricoter les normes établies patiemment depuis un demi-siècle dans un contexte démocratique accepté.

Selon vous, quelles mesures concrètes la Commission pourrait-elle prendre pour accroître la transparence des négociations sur le TTIP ? Où voyez-vous plus spécifiquement des possibilités d'amélioration ?

- Le mandat de négociation a été "déclassifié" le 9 octobre dernier, soit plus de 15 mois après le début du processus. Afin d'informer convenablement les citoyens, la traduction est nécessaire dans les différentes langues de l'UE, ceci afin que les analyses se fassent sur des bases réelles et non des fantasmes. Les « lignes rouges » de l'UE dans le processus de décision doivent être mieux connues de la société civile et des citoyens.

- la commission analyse actuellement les quelque 150 000 réponses à la consultation sur l'ISDS. Nombre de citoyens ont pris la peine de répondre personnellement en toute transparence alors que des associations ou organismes ne veulent pas répondre publiquement. Pourquoi dans ce cas donner plus de poids aux réponses collectives ?

- A défaut de connaître la position des USA dans la négociation, la Commission pourrait publier les propositions qu'elle fait dans le cadre du mandat qui lui a été confié et diffuser un document, compréhensible par tous, à usage public après chaque cycle de négociation, qui fasse état des négociations en donnant les enjeux des propositions et les réactions de chacune des deux parties aux propositions faites.
- Les députés de la Commission INTRA doivent pouvoir se faire éclairer par des spécialistes et communiquer leurs avis. A chaque étape, ils pourraient organiser dans leurs pays respectifs, en particulier devant les parlements nationaux, mais aussi avec le public, des débats avant d'en discuter au Parlement Européen, ceci afin de leur permettre tant d'informer, de sensibiliser, que de consulter les citoyens européens..
- Il faudrait clarifier si le futur traité sera soumis ou non à la ratification des Parlements des différents Etats membres.
- Le commissaire en charge du commerce international, s'appuyant sur un document de travail, pourrait organiser, après chaque séance de négociations, un forum réunissant les parties prenantes, avec des ateliers techniques examinant les applications concrètes du Traité.
- Une commission de juristes européens pourrait être chargée d'examiner comment les cours constitutionnelles et la Cour de justice européenne pourraient jouer un rôle de rempart possible contre une attaque des fondements constitutionnels des traités européens par les accords commerciaux et décisions de tribunaux d'arbitrage.
- Il existe déjà une série de cours d'arbitrage (auprès de l'OMC, la Banque mondiale et la chambre de commerce internationale) sans avoir à créer de nouveaux organismes d'arbitrage.

Veillez fournir des exemples de bonnes pratiques que vous avez rencontrées dans ce domaine (par exemple, dans telle ou telle direction générale de la Commission ou dans d'autres organisations internationales) et qui, selon vous, pourraient être appliquées au niveau de la Commission.

- La procédure des livres verts / livres blancs : le public a besoin d'exemples concrets afin de rendre la question intelligible ; en particulier en quoi les services publics comme la santé, l'éducation, la distribution de l'eau potable et l'assainissement seront (ou non) concernés.

Comment, selon vous, une transparence accrue pourrait-elle influencer sur les résultats des négociations ?

En considération de la défiance manifestée par les électeurs le 25 mai, incluant une très forte abstention, il importe de faire la lumière sur les processus d'élaboration de la décision. Il faut absolument éviter que le résultat des négociations menées toutes portes fermées soit découvert lors de la présentation au Parlement européen pour un vote global à prendre ou à laisser.

Pour le groupe Europe du Pacte civique
Nicole Fondeneige, coordinatrice
(tel/fax : 00 32 2 375 76 38)

L'échéance pour l'enquête de la Médiatrice étant fixée au 31 décembre 2014, la Médiatrice invite à répondre aux questions avant le 31 octobre 2014